

LETTRE DE CONJONCTURE

PREMIÈRE SOCIÉTÉ DE GESTION PRIVÉE INDÉPENDANTE. CRÉÉE EN 1935.

BORDEAUX 05 56 01 33 50 | LILLE 03 28 38 66 00 | LYON 04 72 77 88 55 | MARSEILLE 04 91 33 33 30 | NANTES 02 40 35 89 10
NICE 04 97 06 03 03 | PARIS 01 53 40 20 20 | STRASBOURG 03 90 07 70 90 | TOULOUSE 05 61 14 71 00

ÉDITORIAL

FINANCE RESPONSABLE : RÉAFFIRMER L'ENGAGEMENT DU GROUPE



Maxime Vermesse
Directeur Général
Groupe Meeschaert

« Nous sommes de plus en plus interpellés sur l'état de notre planète (accélération et amplification des aléas climatiques, catastrophes naturelles, diminution des réserves d'eau douce, crises sanitaires...) et sur les positions parfois inadaptées de certaines entreprises : comportements vis-à-vis de leurs parties prenantes (salariés, fournisseurs, clients, communautés locales, environnement...), qualité des produits, manque de transparence...

Ces alertes conduisent un nombre croissant d'investisseurs* à s'interroger sur les leviers d'actions à leur disposition pour agir dans les domaines qu'ils souhaitent privilégier : environnement,

biodiversité, pollution, gaspillage, respect des droits de l'Homme, retour à l'emploi, action sociale... Autant d'enjeux que l'on peut organiser autour de trois lettres : ESG pour Environnement, Social et Gouvernance.

Si la progression des solutions dites ESG ou encore ISR (Investissement Socialement Responsable) n'est pas un phénomène nouveau, les approches des acteurs intervenant dans ce domaine restent très hétérogènes. C'est la raison pour laquelle un corpus réglementaire, le SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), vient de naître. Il impose de nouvelles obligations d'information aux investisseurs institutionnels comme aux gestionnaires d'actifs.

Son objectif est double : d'une part, orienter l'épargne vers les activités durables, d'autre part, définir les exigences relatives aux produits d'investissement présentés comme durables. Il vise ainsi à concilier performance économique ainsi que les impacts sociaux et environnementaux positifs, en soutenant des entreprises qui contribuent activement au développement durable. Le SFDR s'applique à tous les produits financiers distribués en Europe et à l'ensemble des acteurs des marchés financiers (assureurs, entreprises d'investissement, caisses de retraite, gérants de fonds...).

Engagée depuis plusieurs décennies dans sa recherche d'une finance utile au bien commun, Meeschaert Gestion Privée continue de déployer son approche responsable dans ce contexte renouvelé. Aussi, votre gérant privé viendra prochainement vers vous afin de vous accompagner dans l'identification de vos objectifs extra-financiers et de vos préférences en matière de finance durable, et vous présenter des solutions d'investissement correspondant à votre sensibilité. — >>>

* Selon le sondage Vigeo Eiris - FIR en 2020, 6 Français sur 10 accordent une place importante aux impacts environnementaux et sociaux dans leurs décisions de placements, contre environ 50 % entre 2013 et 2017

SOMMAIRE

Éditorial	p. 1
Actualités de Meeschaert AM	p. 1
Les marchés financiers	p. 2
Points de vue	p. 3
Actualités patrimoniales	p. 4

Recommandations de Meeschaert AM

Actions	6
Obligations	6
Monétaire	1

0 Pondération minimum
10 Pondération maximum

Actualités de Meeschaert AM

Meeschaert AM et Amilton AM fusionnent

La récente fusion des deux sociétés de gestion d'actifs du Groupe LFPI aux savoir-faire complémentaires donne naissance à un gérant d'actifs de 3,2 milliards d'euros d'encours gérés, et près de 50 collaborateurs désormais réunis Tour Montparnasse avec l'ensemble des équipes parisiennes du Groupe LFPI.



Trophées de la Finance Responsable 2021

Aux derniers Trophées de la Finance Responsable, MAM Transition Durable Actions se classe premier de la catégorie «Espoir Actions Environnement Monde» et deuxième de la catégorie «Prix Climat Carbone 4», tandis que MAM Patrimoine ESG remporte la deuxième place de la catégorie «Allocation Flexible Prudent EUR».

Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passées ne sont pas des indicateurs fiables des performances, classements, prix, notations, statistiques et données futures.

Pour plus d'informations sur ces fonds, consulter le prospectus sur meeschaertassetmanagement.com et en particulier la rubrique «profil de risques».

Certains de vos proches souhaitent peut-être recevoir l'édition électronique de la Lettre de conjoncture. Nous les invitons à inscrire leurs coordonnées sur le site internet www.meeschaert.com à la rubrique «Publications, Inscription».



Damien Charlet

Directeur de la gestion sous mandat Meeschaert Gestion Privée

Retrouvez l'auteur sur le blog

ALLOCATION D'ACTIFS

Les indicateurs économiques, bien qu'en cours de normalisation après un violent rebond technique, démontrent que les économies mondiales restent très solides. Les bonnes tendances soutiennent la consommation et l'investissement, le manque d'offre maintenant l'inflation à des niveaux élevés. Les banques centrales commencent à en prendre note et devraient prochainement réduire leurs achats d'actifs, ce qui semble enfin se traduire par un début de hausse des taux d'intérêt. Les marchés d'actions n'ont finalement que peu progressé au cours du trimestre (la Chine étant l'exception, chutant fortement à cause de la reprise en mains politiques du pays) pendant que les attentes de croissance des bénéfices continuaient sur leur pente haussière. La valorisation des indices s'est donc réduite ce trimestre. Ce phénomène, associé à des taux sur une pente ascendante, justifie encore notre préférence pour les actions.



Aurélien Buffault

Directeur de la gestion obligataire Meeschaert AM

Retrouvez l'auteur sur le blog

OBLIGATIONS

Le trimestre s'achève avec la validation du scénario d'une forte reprise économique en sortie de crise. Le chômage reflue fortement et la croissance mondiale, actuellement sur des niveaux très élevés, bénéficiera encore durablement des plans de relance. Ce contexte ne devrait pas être terni par une évolution défavorable de la crise sanitaire grâce aux progrès significatifs liés à l'important taux de vaccination contre la Covid-19, ni même par le ralentissement chinois résultant des nouvelles réglementations du gouvernement de Xi Jinping.

Cet environnement restera favorable aux obligations privées, toutefois le virage monétaire annoncé par la Fed pourrait mener à une hausse modérée des taux d'Etat. Le fonds MAM Flexible Bonds ESG sera l'outil à privilégier dans des marchés obligataires qui connaîtront une plus grande volatilité. De son côté, MAM Obli Convertibles ESG, de par ses caractéristiques techniques (convexité, potentiel des actions sous-jacentes) sera un instrument plus à même de profiter de la bonne orientation des marchés.

Performances des fonds et des indices de référence arrêtées au 30/09/2021 ⁽¹⁾	2021	1 an	3 ans	5 ans
MAM Flexible Bonds ESG part C	2,17 %	7,55 %	8,98 %	17,39 %
ICE BofAML 3-5 Year Euro Government Index	- 0,62 %	- 0,24 %	3,89 %	2,42 %
MAM Obli Convertibles ESG part C	- 1,07 %	4,71 %	3,12 %	5,98 %
Indice Exane Convertible Index-Euro	- 0,76 %	4,85 %	6,46 %	15,69 %



Guillaume Chaloin

Directeur Gestion Actions Meeschaert AM

Retrouvez l'auteur sur le blog

ACTIONS

Les marchés d'actions se sont bien comportés tout au long de l'été pour finalement retrouver leurs points hauts début septembre. En fin de trimestre, la sérénité estivale a disparu avec l'agglomération de plusieurs mini-crisis : politiques aux Etats-Unis, énergétiques en Chine et en Europe. Dans ce contexte, les perspectives d'un ralentissement économique, dû à un manque d'offre, associé au net rebond des taux et à la perspective du « tapering » n'ont pas manqué de faire ressurgir le spectre de la stagflation. Ainsi, à l'approche du mois d'octobre, une nouvelle séquence boursière s'ouvre. En cette saisonnalité si particulière, les investisseurs seront attentifs à la capacité des entreprises à répercuter la progression du coût des intrants dans leurs prix de vente. En conséquence, la dernière ligne droite de l'année est abordée prudemment en privilégiant MAM Europa Growth et MAM Entreprises Familiales.

Performances des fonds et des indices de référence arrêtées au 30/09/2021 ⁽¹⁾	2021	1 an	3 ans	5 ans
MAM Europa Growth part C	15,33 %	21,81 %	16,02 %	45,04 %
STOXX Europe 600 Net Return	16,13 %	28,69 %	27,65 %	50,63 %
MAM Entreprises Familiales part C	18,73 %	33,52 %	16,63 %	37,53 %
CAC All Tradable Net Return	18,21 %	36,57 %	23,03 %	59,16 %

⁽¹⁾ Les performances, notations et données passées ne sont pas des indicateurs fiables des performances, notations et données futures. Pour plus d'informations sur ces fonds, consulter le prospectus sur meeschaert.com et en particulier la rubrique « profil de risques ». En cas de changement d'indice de référence au cours de la période référencée, la performance de l'indice est calculée au prorata.



Aurélie Baudhuin

Directrice générale déléguée et Directrice de la recherche ISR Meeschaert AM

Retrouvez l'auteur sur le blog

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ MARINE, UN ENJEU CRUCIAL AU NIVEAU ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE

Pour la deuxième année consécutive, Meeschaert AM publie l'Empreinte Océans du fonds MAM Transition Durable Actions. Elle met en perspective les enjeux écologiques et économiques de la préservation des océans, ainsi que les solutions apportées par les entreprises sélectionnées dans le fonds pour réduire les pressions exercées sur la biodiversité marine.

Les océans ont plusieurs rôles majeurs : puits de carbone naturel à source économique, ils permettent l'absorption d'un tiers des émissions de CO₂ humaines (50 fois plus de carbone y est concentré en comparaison avec l'atmosphère) et la production de 50 % de l'oxygène que nous respirons. Par ailleurs plus de 500 millions de personnes dépendent des ressources de la pêche qui leur offrent une source directe de revenus. Enfin, une riche biodiversité peuple les mers et une grande partie est encore inconnue à l'homme ; malheureusement la biodiversité est en recul et près d'un tiers des espèces de poissons est menacé d'extinction.

Contribuer à la préservation des océans : un enjeu de taille

L'un des objectifs de cette empreinte est de mesurer la contribution du fonds MAM Transition Durable Actions à la préservation des océans. Pour ce faire, plusieurs thématiques ont été identifiées en fonction des enjeux actuels et des entreprises investies dans le portefeuille.

Ces investissements représentent 31 % du portefeuille au 30/06/2021, contre 14,5 % au 31/12/2019.

Pollution plastique

La pollution plastique est de plus en plus médiatisée et à juste titre : la découverte d'un continent de plastique évalué à 3 fois la surface de la France a récemment marqué les esprits. Seulement 9 % des déchets plastiques sont recyclés dans le monde : le soutien aux entreprises recyclant le plastique ou proposant des solutions pour réduire la pollution est primordial. Meeschaert AM propose dans son Empreinte Océans complète une analyse de plusieurs entreprises : Veolia, Suez, Waste Management et Kingspan, ainsi que la technologie de recyclage enzymatique du plastique développée par Carbios.

Surexploitation des espèces : les impacts de la pêche sur les océans

Actuellement, plus de 90 % des populations de poissons exploitées commercialement sont épuisées ou en voie

d'épuisement. Cette surexploitation des ressources mène à leur épuisement et menace l'écosystème dans sa globalité. Corbion et Givaudan, deux entreprises du portefeuille, sont présentées afin de mettre en lumière des alternatives végétales permettant de lutter contre la surexploitation des poissons et crustacés.

Recyclage des eaux usées

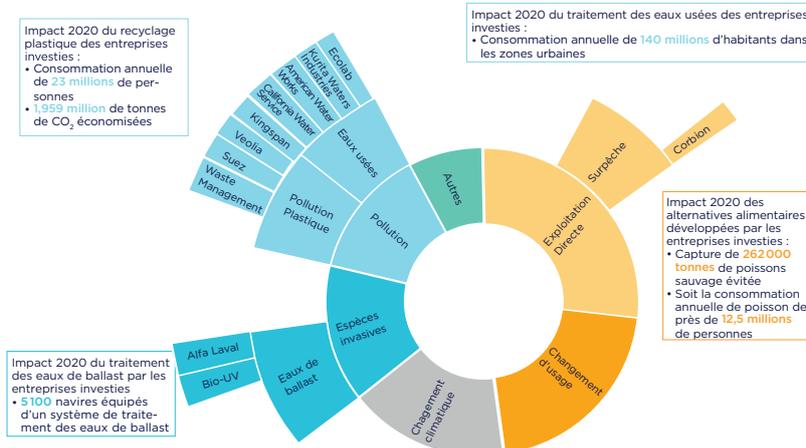
Deux milliards de litres d'eaux usées sont quotidiennement rejetés sans aucun traitement dans les rivières et les mers. Ont été analysées plusieurs entreprises ayant une activité d'assainissement, dans lesquelles le fonds MAM Transition Durable Actions a investi : Suez, Veolia, California Water Service, American Water Works et Kingspan.

Prolifération des espèces invasives

Pour optimiser la navigation des navires, de l'eau du port de départ est pompée pour remplir les réservoirs et est ensuite larguée dans le port d'arrivée. Un focus a été réalisé sur ces eaux de ballast qui sont à l'origine de la circulation d'organismes marins pouvant perturber la biodiversité marine locale. Bio-UV et Alfa Laval équipent les navires afin de répondre à la récente réglementation et sont présentes dans le fonds MAM Transition Durable Actions.

FOCUS : INDICATEURS D'IMPACT SELON LES THÉMATIQUES DE L'EMPREINTE OCÉANS

Meeschaert AM a mené une réflexion pour proposer des indicateurs d'impact qui permettent de mesurer le rôle des entreprises investies dans le fonds MAM Transition Durable Actions et étudiées dans l'Empreinte Océans.



L'Empreinte Océans publiée en septembre 2021 est disponible sur le site internet de Meeschaert Asset Management.



Laurent
Desmoulière,

Directeur de
l'ingénierie
patrimoniale
Meeschaert
Gestion Privée

Retrouvez
l'auteur
sur le blog

INVESTIR SUR DES TITRES NON COTÉS DANS UN PEA

Le PEA (Plan d'Épargne en Actions) offre un cadre fiscal sans équivalent en matière d'impôt sur le revenu pour gérer un portefeuille d'actions européennes. Il peut aussi servir de support à un investissement non coté et bénéficier ainsi d'une fiscalité très favorable. Il conviendra dans ce cas de redoubler de vigilance sur les modalités de fonctionnement du plan, pour éviter tout risque de contestation de l'administration fiscale.

Une enveloppe très avantageuse

Les dividendes comme les plus-values ne supportent aucune imposition tant qu'ils sont réinvestis dans le PEA. En cas de retraits, les gains réalisés à cette occasion échappent définitivement à l'impôt sur le revenu après la cinquième année du plan¹. Ils ne supportent alors que les prélèvements sociaux au taux actuel de 17,2 %².

Il faut cependant noter que les dividendes reçus de sociétés non cotées ne bénéficient de l'exonération d'impôt sur le revenu que dans la limite de 10 % du montant investi sur ces titres.

Des atouts, mais pas seulement...

Pour bénéficier de ces avantages, l'investisseur supporte des contraintes, notamment :

- Des versements plafonnés à 150 000 euros pour un PEA³ ordinaire ;
- Des actifs éligibles au PEA, limités principalement aux actions et parts de sociétés de l'Union européenne⁴, et aux parts d'OPCVM détenant au moins 75 % de ces titres ;
- La donation de titres au sein du plan n'étant pas possible, le PEA ne convient pas à un objectif de transmission.

Et pourquoi ne pas y loger des titres non cotés ?

Ces caractéristiques font du PEA un mode de détention adapté pour investir dans des titres non cotés qui ont des perspectives de plus-values importantes.

Le champ d'éligibilité des titres est large dans la mesure où quasiment l'ensemble des actions ordinaires et parts sociales de SARL peuvent y être inscrites. Les parts de SCI, actions de préférence et plus généralement tout autre titre bénéficiant d'un régime fiscal de faveur, en sont en revanche exclus. Il est également interdit de détenir familialement, pendant la durée du plan, plus de 25 % du capital d'une entreprise dont les titres figurent au plan ou d'avoir détenu cette participation à un moment quelconque au cours des cinq années précédant l'acquisition de ces titres.

Ces conditions remplies, le titulaire du plan devra apporter la plus grande attention à son bon fonctionnement. Une infraction entraîne en effet sa clôture avec parfois de très lourdes

conséquences et, à minima, la perte de l'exonération pour l'ensemble des titres du PEA.

Les points suivants sont à surveiller :

- À l'acquisition, l'achat doit se faire avec des liquidités figurant dans le plan, les transferts de titres sont donc à proscrire. Quant au prix d'acquisition, il ne doit pas prêter à contestation. Toute utilisation détournée du PEA, notamment la cession croisée de titres, est susceptible d'être requalifiée d'abus de droit par l'administration fiscale ;
- En cours d'investissement, les opérations sur titres doivent se faire dans le PEA, la perception du dividende hors PEA, par exemple, pouvant être assimilée à un retrait ;
- Lors de la cession, le versement du prix de vente doit se faire dans le PEA en respectant scrupuleusement les règles particulières liées aux frais de cessions, à la garantie de passif et à un earn-out éventuel.

Le emploi des liquidités suite à la cession d'une participation importante

Ces précautions prises, la vente des titres se fera en dehors de toute fiscalité. Une stratégie d'investissement globale du prix de vente parfois conséquent doit être menée :

- La partie du patrimoine investie en actions européennes prendra sa place au sein du PEA ;
- Si les foncières cotées, ayant un statut fiscal équivalent à celui des SIIC, ne peuvent plus être détenues dans un PEA, ce n'est pas le cas des titres de foncières non cotées. Structuré dans le cadre d'un « club deal », ce support apporte une diversification et une solution de remploi intéressantes pour les PEA fortement valorisés ;
- Les liquidités, non employées, devront quant à elles être retirées. Elles supporteront alors les prélèvements sociaux pour être redéployées sur des modes de détention adaptés à l'allocation d'actifs stratégique définie pour l'ensemble du patrimoine. Le compte titres et l'assurance vie sont à privilégier pour la partie internationale ou sécuritaire.

Votre gérant privé, avec le soutien du département d'ingénierie patrimoniale du groupe Meeschaert, se tient à votre disposition pour vous aider dans ces réflexions.

[1] En cas de clôture d'un PEA de moins de 5 ans, les gains supportent un taux de 30 %, prélèvements sociaux compris.

[2] Le calcul des prélèvements sociaux est réalisé selon la règle des taux historiques en cas de PEA ouvert avant le 1^{er} janvier 2018.

[3] Dans la limite d'un plafond global de 225 000 euros lorsqu'on détient simultanément un PEA classique et un PEA-PME.

[4] Islande, Norvège ou Liechtenstein.

Ce document est uniquement destiné à fournir des informations générales et ne constitue en aucun cas un conseil juridique ou fiscal.

Ces informations ne doivent être utilisées qu'en conjonction avec un avis professionnel. À cette fin, votre gérant privé reste à votre disposition.

Les informations contenues dans ce document (notamment les données chiffrées, commentaires y compris les opinions exprimées...) sont communiquées à titre purement indicatif et ne sauraient donc être considérées comme un élément contractuel, un conseil en investissement, une recommandation de conclure une opération ou une offre de souscription. En aucun cas, celui-ci ne constitue une sollicitation d'achat ou de vente des instruments ou services financiers sur lesquels il porte. Ces informations proviennent ou reposent sur des sources estimées fiables par Financière Meeschaert qui ne saurait pour autant garantir leur précision et leur exhaustivité. Financière Meeschaert décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des présentes informations générales.

Financière Meeschaert - Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine, 75755 Paris Cedex 15 - Tél. : 01 53 40 20 20 - Fax : 01 53 40 20 17 - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 8 040 000 euros - R.C.S. PARIS B 342 857 273 - NAF 6430 Z - Numéro de TVA intra-communautaire FR 30 342 857 273 - Intermédiaire d'assurances immatriculé sous le numéro ORIAS 07 004 557 - www.orias.fr - Meeschaert Asset Management est une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 040 00025. S.A.S. au capital de 125 000 euros. Siège social : Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine, 75755 Paris Cedex 15 - France - 329 047 435 RCS Paris. NAF 6430Z